

N° 0455/VD/PhD/2017

Paris, le 7 octobre 2016

**PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR DU DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2016**

**Membres présents :**

Fabienne ALBERT, Philippe ARCENS, Vincent BLERIOT, Valérie DUMONTET, Nadine ESCANDE, Richard FRILEUX, Peggy FRITSCH, Daniel GUINGUET, Jacques JORDA, Michel JOURDAN, Mathieu KHEDIMI, Georges RAILLON, Christophe RUIDAVETS, Maité SANCHEZ-SCHMID, Colette TIGNERES, Marc PALANQUES, Régis OSMONT, Xavier VASSON, Jean-Christophe VERGEYNST, Eric VERGNIOL.

**Membres excusés :**

Xavier FABRE, Laurent MORENO, Jacques SOPPELSA, Christian VALERO.

**Assistaient à la Réunion :** Patrice RODRIGUEZ (DTN par intérim) – Enrique VALVERDE (Communication) – Yves THOUILLEUX (Responsable juridique)

---

**Ordre du jour :**

- Courrier de Monsieur Régis OSMONT au Président,
- Décisions du Comité Directeur lors des réunions des 15 et 30 juillet 2016,
- Décisions du Bureau Exécutif lors de son séminaire les 27 et 28 aout 2016,

---

La Secrétaire Générale fait la présentation de l'ordre du jour et du déroulé de la séance.

Elle précise que logiquement, elle devrait animer cette réunion, mais à date, elle n'est pas légitime pour le faire puisque que le Comité Directeur doit se prononcer sur la question posée à l'ordre du jour.

En revanche, le Président Marc PALANQUES a été légitimement élu le 02 juillet par l'Assemblée Générale des clubs sur la proposition unanime du Comité Directeur.

Madame Colette TIGNERES estime que tout ce qui se dit lors des réunions du Comité Directeur doit rester confidentiel. On peut se trouver en désaccord mais lorsqu'une décision est prise, on garde son désaccord pour soi et surtout on ne s'exprime pas à l'extérieur. Elle pense que Monsieur Régis OSMONT a commis une faute en s'exprimant sur le forum XIII.

Le Président ouvre la séance à 10 heures en remerciant tous les présents.

Monsieur Régis OSMONT a soulevé diverses questions de forme dans les convocations pour les réunions visées à l'ordre du jour et qui pourraient conduire à l'annulation pure et simple de toutes les décisions qui ont été prises.

La parole est donnée à Monsieur OSMONT qui explique les raisons de son recours, ceci au nom de la bonne marche de la Fédération, et de ses obligations légales notamment auprès du ministère de tutelle.

Le Président, Marc PALANQUES, s'est étonné de la forme choisi par Monsieur OSMONT, et lui tient rigueur de ne pas avoir été aussi vigilant quant au fonctionnement du précédent Comité Directeur présidé par Monsieur ZALDUENDO.

Il passe la parole à Monsieur BLERIOT qui confirme que la forme des convocations est contestable, que la nullité des réunions pourrait être prononcée, mais que ce dysfonctionnement s'explique par la prise de fonctions dans les conditions que chacun connaît. Il y a lieu à l'avenir de se conformer aux textes.

La secrétaire Générale propose de fixer par un vote à bulletin secret, soit l'annulation de toutes décisions prises au cours des réunions (NON), soit leur confirmation (OUI).

Monsieur OSMONT déclare accepter ce vote et que son résultat, quel qu'il soit, n'impliquera aucune autre action de sa part.

Le vote au bulletin secret se déroule :

Nombre présents : 20

Nombre de bulletins : 20

Non : 1

Oui : 19

Il est ainsi acté la validation de la tenue des réunions, une seule voix contre ayant été exprimée.

L'approbation des procès-verbaux contenant toutes les décisions prises à ce jour par le Comité Directeur et par le Bureau exécutif, sera à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur.

La Secrétaire Générale propose pour que cette situation ne se reproduise pas, de fixer un calendrier des réunions de la saison, lequel sera confirmé par une circulaire à tous les membres du Comité Directeur.

Dates des réunions du Comité Directeur :

- Le 25 septembre 2016 au matin : 10 H à Brutus

- Le 23 octobre 2016 à Avignon de 9 H à 16 H

- Le 17 Décembre 2016 de 9 H à 16 H  
à Carcassonne + inauguration officielle  
des locaux

- Le 25 février 2017 à Carcassonne

- Le 22 avril 2017 à Carcassonne

- En juin (Coupe des Provinces)  
Congrès + Assemblée Générale

Dates des réunions du Bureau Exécutif :

- Le 16 octobre 2016

- Le 5 novembre 2016 de 9 H à 17 H

- Le 3 décembre 2016 de 9 H à 17 H

- Le 28 janvier 2017 de 9 H à 17 H

- Le 4 mars 2017 de 9 H à 17 H

- Le 1<sup>er</sup> avril 2017 de 9 H à 17 H

- Le 29 avril 2017

M. Régis OSMONT précise que l'Assemblée Générale Financière doit-être précédée d'une réunion du Comité Directeur : potentiellement l'Assemblée Générale pourrait avoir lieu en décembre, le lendemain de la réunion du Comité Directeur du 17 décembre.

**Autres points abordés :**

Il faut relancer le rendez-vous au Ministère des sports. Relancer le dossier « Vichy » comme clef d'entrée à la négociation.

Moduler les mesures relatives aux remboursements de frais, voir si on peut rembourser en fonction des situations personnelles.

Comité du Lot et Garonne ;

Madame Peggy FRISCTH demande qu'une lettre soit adressée au Président de la ligue Nouvelle Aquitaine confirmant la mise sous tutelle du Comité du Lot et Garonne qui rencontre des problèmes.

Le comité a 3 clubs qui évoluent dans 3 catégories différentes. Ce comité est rattaché « dans les faits », à la ligue Nouvelle Aquitaine pour que les équipes puissent participer à des compétitions.

Il ne faut pas perdre l'entité pour que ce comité puisse exister administrativement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Juridiquement cela est tout à fait possible.

Monsieur Daniel GUINGUET demande si l'on peut intégrer un club italien en championnat de France de DN2, dans la poule de la ligue PACA (frontalier). Les clubs de la ligue PACA ont adhéré à ce projet sans aucune condition.

L'urgence vient de la proximité de la date du début de championnat

Même demande pour un club belge pour participer à ce championnat dans la poule Ile de France, la Présidente de la ligue Madame Carole BRAVO s'en occupe.

Un problème se pose au niveau des licences. Monsieur Yves THOUILLEUX doit effectuer les vérifications qui s'imposent.

Sur le principe, il faut donner une suite favorable à ces demandes, car cela donne une bonne vision de notre capacité à intégrer des équipes frontalieres dans le championnat.

La séance est levée à 12 heures 30.

Le Président,

La Secrétaire Générale,

Marc PALANQUES

Valérie DUMONTET

**ANNEXE (ci-jointe) : Courriel de Monsieur OSMONT**